

BANQUES PUBLIQUES

PRIORITÉ DE GAUCHE



DOSSIER page 4

Sommaire détaillé page 16

Page 3 : ÉDITO

La face cachée
du budget wallon

Page 6 : ENTRETIEN

Sophie Heine
«Une gauche
contre l'Europe»

Page 9 : ENSEIGNEMENT

Les bienfaits de la pédagogie
différenciée...
une élève en progrès !

Les bienfaits de la pédagogie différenciée... une élève en progrès!

A l'occasion de la conférence de presse organisée le 13 octobre pour la présentation du budget 2010 de la Communauté française, madame la ministre SIMONET m'a demandé, non sans humour, si elle allait obtenir un meilleur bulletin (voir édito précédent : un bien mauvais bulletin).

Nous pouvons aujourd'hui la rassurer : ses résultats scolaires s'améliorent. En effet, elle a (avec l'aide de ses collègues du Gouvernement) revu son devoir d'économie budgétaire en tenant compte des recommandations de ses professeurs (émises jusque dans la rue). Elle a suivi leurs conseils judicieux (même si parfois criés dans un mégaphone) et a corrigé plusieurs maladresses dans sa copie.

Si les montants des économies à réaliser dans l'enseignement restent (malheureusement) inchangés (12 millions d'euros en 2009 et 50 millions en 2010, le conclave budgétaire ne portant que sur ces 2 années), les moyens pour atteindre ces objectifs diffèrent (heureusement) de ceux initialement proposés.

Notre réaction rapide et spectaculaire, bien relayée par les médias, a donc porté ses fruits (qui ne sont pas ceux de l'olivier !) et nous remercions tous les militants qui ont œuvré à la réussite de nos actions locales, régionales et communautaires de protestation (voir pages suivantes).

Les mesures envisagées et détaillées ci-après garantissent le maintien du volume de l'emploi (pas d'augmentation des prestations à la charge maximale) et même son augmentation (concrétisation de l'encadrement différencié), ainsi qu'une revalorisation de 1 % de la masse salariale en décembre 2010. De sources bien informées, nous savons que ce dernier point, pourtant une application d'un protocole d'accord déjà signé, avait fait l'objet d'une remise en question lors du conclave budgétaire. Sous prétexte de recettes mal évaluées, des responsables politiques « imprudents » proposaient d'étaler cette augmentation dans le temps, voire de la réserver à certaines fonctions de l'enseignement. Nous avons très rapidement fait savoir à ces « inconscients » que le respect des accords du passé nous avait été garanti et que notre réaction serait à la hauteur de leur trahison. Cette piste a été dès lors, comme d'autres qui nous fâchaient, abandonnée.

Nous pouvons donc nous réjouir d'avoir écarté pour 2010, par notre détermination, toute menace sur l'encadrement et la rémunération.

Il conviendra toutefois d'observer avec vigilance la mise en œuvre des mesures d'économie retenues et d'en limiter l'impact sur la qualité de notre enseignement :

- suppression du financement des jours blancs (périodes consacrées aux délibérations),
- suppression de la provision pour politiques nouvelles,
- report du décret « Conseillers en prévention »,
- réduction du nombre de chargés de mission,
- réduction de l'écart entre la charge organique (enseignants sur le terrain) et la charge budgétaire (enseignants payés)
- non réalisation de la mesure SNCB (intervention dans le prix des abonnements scolaires),
- phasage par moitié (50 % par an) du refinancement
 - des subventions de fonctionnement prévu par les accords de la saint Boniface
 - des Universités.

Contrairement à ses déclarations initiales et écoutant, outre la voix des enseignants, celle de la sagesse, le Gouvernement a donc décidé de préserver les droits acquis et de différer plutôt que de supprimer ceux à venir.

Qu'on le sache déjà, les enseignants s'opposeront à toute tentative de retour en arrière en la matière et n'accepteront pas que le Gouvernement ait reculé aujourd'hui pour mieux sauter demain.

En effet, le retour à l'équilibre budgétaire n'est programmé que pour 2015 et les montants d'économie encore à réaliser (sauf retour rapide bien improbable à la croissance) vont aller en augmentant pour atteindre 150 millions en 2015.

Les années nous séparant de cette échéance seront donc difficiles et nous entamons dès à présent une cure vitaminée pour nous préparer à des négociations délicates, portant notamment sur la prochaine convention intersectorielle, la concertation syndicale, les aménagements de fin de carrière et la revalorisation barémique.

Nous avons remporté une bataille mais d'autres se profilent déjà à l'horizon.

Nous pouvons momentanément enterrer la hache de guerre (pas trop profondément !) mais nous ne sommes pas pour autant prêts à fumer le calumet de la paix.

Chaque fois que nécessaire, nous rappellerons à nos responsables politiques leur engagement (voir la Déclaration de Politique Communautaire) d'accorder la priorité à l'enseignement et la nécessité d'investir dans l'avenir et donc pour nos élèves et étudiants.

Pascal CHARDOME - Octobre 2009

ENSEIGNEMENT ORGANISÉ PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE :

Opérations statutaires (enseignement obligatoire)

A) Les réaffectations

La circulaire concernant les disponibilités par défaut d'emploi et les demandes de réaffectations définitives vient d'être communiquée aux établissements scolaires ce 12 octobre 2009. Les demandes sont à transmettre, par recommandé, à la Direction générale des personnels de l'enseignement avant le 26 octobre. Elles seront examinées par les Commissions zonales d'affectation dans le courant du mois de novembre.

La réaffectation constitue l'opération statutaire prioritaire, elle précède logiquement les changements d'affectation, les extensions de nominations et bien sûr les propositions en matière de temporaires prioritaires.

Même s'il n'est pas toujours possible de rencontrer les choix des agents concernés, il est possible d'indiquer ses préférences.

Trois situations peuvent se présenter :

- un emploi au moins est vacant dans la zone, dans ce cas il s'agit d'une réaffectation définitive ;

- aucun emploi n'est vacant, mais il existe un emploi disponible pour une année scolaire complète, la Commission proposera un rappel à durée indéterminée (R.P.D.I.) ;

- il n'apparaît aucune possibilité à long terme, il s'agira alors d'un rappel provisoire à l'activité de service.

Lorsqu'un membre du personnel n'a pas pu, dans sa zone, être réaffecté ou rappelé à l'activité, le dossier est transmis à la Commission interzonale d'affectation qui tente de trouver une solution, de préférence dans les zones contiguës, la limite étant les 4 heures de dépla-

cement aller-retour en transport en commun du domicile au nouvel établissement.

Un dernier cas de figure peut se présenter, lorsque le M.D.P. en disponibilité n'a pas pu être réaffecté ni rappelé à l'activité dans la fonction à laquelle il est nommé, ni dans sa zone, ni dans une autre zone, il peut être rappelé à titre provisoire :

1. dans tout emploi d'une fonction de recrutement de la même catégorie pour laquelle il possède le titre requis ;

2. dans tout emploi d'une fonction de recrutement d'une autre catégorie pour laquelle il possède le titre requis.

Dans ce cas, le M.D.P. conserve le bénéfice de l'échelle barémique qui lui est attribuée eu égard à sa fonction de nomination (article 167bis de l'arrêté royal du 22 mars 1969). Précisons néanmoins que ce scénario est exceptionnel et ne concerne que quelques fonctions spécifiques.

B. Les changements d'affectations des fonctions de promotion

La Commission interzonale d'affectation de novembre examinera également les demandes de changement d'affectation des membres du personnel nommés en fonction de promotion (demande à introduire en octobre, prise d'effet le 1^{er} janvier). Cela concerne donc les préfets, directeurs, administrateurs et chefs de travaux d'atelier, comme pour les fonctions de recrutement et de sélection, il est possible de solliciter un changement à l'intérieur de la zone ou dans une autre zone. Il est également prévu de pouvoir obtenir satisfaction dans un emploi vacant, dans ce cas le changement

est dit définitif ou, dans un emploi non vacant, mais libre pour une année scolaire, le changement est donc dans ce cas provisoire.

Le cas échéant, il deviendra définitif le premier jour du mois qui suit la vacance de l'emploi.

ATTENTION : depuis le 1^{er} septembre 2007, le titulaire d'une fonction de promotion ne peut demander valablement un changement d'affectation qu'après avoir exercé ses fonctions dans l'emploi qu'il occupe pendant 3 ans (article 94, § 1^{er} de l'arrêté royal du 22 mars 1969).

Il est donc vivement conseillé de bien réfléchir avant de faire éventuellement un choix que l'on pourrait regretter.

Les critères afin de départager les candidats sont sans hiérarchie : le rapprochement du domicile, l'ancienneté de service, la précarité de l'emploi que l'on souhaite quitter ou encore...toutes autres considérations qui peuvent éclairer la Commission !

C. Nouvelle affectation dans une autre fonction de promotion

Le mois d'octobre est également consacré à l'introduction des demandes afin d'obtenir une nouvelle affectation dans une fonction de promotion autre que celle dans laquelle on est nommé. Cette démarche peu courante ne peut s'effectuer que si le candidat remplit toutes les conditions d'accès à la fonction concernée (passage de la fonction de préfet à celle de directeur dans l'enseignement secondaire inférieur).

Les Camarades qui souhaitent un appui syndical, que ce soit en matière de réaffectation, de changement d'affectation ou encore de changement de fonction, doivent s'adresser à leurs Secrétaires régionaux en transmettant une copie de leurs demandes.

Ci-contre la liste des représentants du secteur au sein des différentes Commissions d'affectation, la dernière mise à jour datant de juillet 2009.

Ph. JONAS - 12.10.2009

Commission zonale 1**Effectifs :**

Léon MOTTE • Rue du Collège, 103 • 1050 BRUXELLES
Eric BOONEN • Rue du Congrès, 17-19 • 1000 BRUXELLES

Suppléants :

DEMAN Christian • Rue L. Van Beethoven, 55 • 1070 BRUXELLES
Tomas ARMAS • Rue Emile Banning, 20 • 1050 BRUXELLES

Commission zonale 2**Effectifs :**

Joseph THONON • Rue Armée Grouchy, 41 • 5000 NAMUR
Julien MAQUESTIAU • Chaussée d'Alsemberg, 265 • 1420 BRAINE L'ALLEUD

Suppléants :

Anne COME • Avenue Demolder, 38 • 1342 LIMELETTE
Alain VAN STYVENDAEL • Rue des Terres Noires, 11 • 1490 COURT-ST-ETIENNE

Commission zonale 3**Effectifs :**

Joëlle SILIEN • Rue Fontaine Saint Lambert, 7 • 4520 BAS-OHA
Jean BEULEN • Rue du Neufmoustier, 8 • 4500 HUY

Suppléants :

Catherine PRAILLET • Rue de la Basse, 17 • 4550 NANDRIN
Dominique GEORGIN • Rue des Malles Terres, 9 • 4500 TIHANGE

Commission zonale 4**Effectifs :**

Luc TOUSSAINT • Rue Jean Haust, 9 • 4000 LIEGE
René PUELINCKX • Rue Docteur Bordet, 32 • 4030 GRIVEGNEE

Suppléants :

Muriel WELLENS • Rue de Voie de Beche, 6 • 4041 MILMORT
Francis CLOSON • Place Saint-Paul, 9-11 • 4000 LIEGE

Commission zonale 5**Effectifs :**

Michel BORDIGNON • Place Verte, 12, 3e étage • 4800 VERVIERS
Olaf BODEM • Rue de la Gare, 14 • 4840 WELKENRAEDT

Suppléants :

Ghislain DARIMONT • Rue des Grands Prés, 2 • 4860 PEPINSTER
Nadine DEWEZ • Rue de Jehanster, 105 • 4800 VERVIERS

Commission zonale 6**Effectifs :**

Joseph THONON • Rue Armée Grouchy, 41 • 5000 NAMUR
Jean DURGTEL • Rue des Roches, 22 • 5150 FRANIERE

Suppléants :

Stéphanie BERTRAND • Rue des Moulins, 37 • 5300 ANDENNE
Bernadette VRANKEN • Trieu des Dames, 1 • 5190 JEMEPPE-S-SAMBRE

Commission zonale 7**Effectifs :**

Yves BRACONNIER • Rue du 10 Mai, 11 • 6767 ROUVROY
Guy DE DECKER • Rue du Maitrank, 73 • 6700 ARLON

Suppléants :

Christiane DENAYER • Ch. Du Bois d'Ospot, 18 • 6840 NEUFCHATEAU
Patricia MYLE • Rue de Burchaimont, 17 • 6880 BERTRIX

Commission zonale 8**Effectifs :**

Rita DEHOLLANDER • Place Verte, 15 • 7500 TOURNAI
Jacques BRUNAIN • Rue Curiale, 25 • 7700 LUINGNE

Suppléants :

Michel VANDEPUT • Place Verte, 15 • 7500 TOURNAI
Vincent MICLOTTE • Clos Edmond Leclercq, 36 • 7548 WARCHIN

Commission zonale 9**Effectifs :**

Isabelle NOCERA • Rue Brunehaut, 51 • 7022 MESVIN
Jean-Robert HUART • Rue Lamir, 18-20 • 7000 MONS

Suppléants :

Véronique MAES • Route de Mons, 163 • 7131 WAUDREZ
Philippe JONAS • Place Fontainas, 9-11 • 1000 BRUXELLES

Commission zonale 10**Effectifs :**

Paule ANNOYE • Rue de Montigny, 42 • 6000 CHARLEROI
Maryvonne FRANCESCHINELLI • Chemin du Planty, 7 • 6150 ANDERLUES

Suppléants :

Sylvie DAUBRESSE • Rue de Nalines, 28 • 6010 COUILLET
Jean-Marie HENDRICKX • Rue de la Chapelle, 58 • 6224 WANFERCEE-BAULET

Commission interzonale**Effectifs :**

Christiane CORNET • Place Fontainas, 9-11 • 1000 BRUXELLES
Philippe JONAS • Place Fontainas, 9-11 • 1000 BRUXELLES

Suppléants :

Rita DE HOLLANDER • Place Verte, 15 • 7500 TOURNAI
Paule ANNOYE • Rue de Montigny, 42 • 6000 CHARLEROI

DERNIERE MINUTE**La circulaire « 501 »
est sur le point de sortir**

On se souvient à quel point la possibilité de valoriser un master pour les instituteurs a fait grincer les dents dans les milieux de l'enseignement catholique.

Un institut qui peut bénéficier d'un traitement supérieur à celui de son directeur (en fonction de la taille de l'école), quelle horreur !! Il faut croire que l'esprit de caste est encore bien présent parmi les directeurs des écoles libres proches du SEGEC.

En réalité, l'arrêté du Gouvernement publié dans le Moniteur du 02.09.09 a une portée beaucoup plus large puisqu'il vise également les A.E.S.I., le personnel auxiliaire d'éducation, les professeurs de C.T. et P.P., le personnel social ainsi que les fonctions de sélection et de promotion.

Le libellé exact étant : « revalorisation de certains membres du personnel de l'enseignement porteurs d'un master en application du protocole d'accord du 20 juin 2008 ». Le principe étant qu'il faut que le master soit directement en relation avec la fonction occupée dans l'enseignement.

La circulaire reprendra non seulement les modalités d'introduction de la demande de valorisation, mais également la liste des titres à mettre en relation avec les fonctions. Il est impossible de reprendre ici le détail des masters qui sont valorisables (voir Tribune mai 2009). Ce que l'on peut mettre néanmoins en évidence, c'est que les masters et licences en sciences de l'éducation, au sens large du terme, sont des titres qui permettent systématiquement l'octroi d'un barème supérieur.

Pour rappel, l'arrêté sort ses effets au 1^{er} janvier 2009, ce qui impliquera pour les Camarades concernés la liquidation d'arriérés conséquents.

En ce qui concerne les A.E.S.S. qui enseignent dans le fondamental ou dans le secondaire inférieur, ils pourront également bénéficier du barème 501 moyennant une formation complémentaire propre au niveau où ils enseignent.

Un appel doit être lancé prochainement par l'I.F.C..

Ph. JONAS - 14.10.09

BRAVO ET MERCI !

En réaction aux mesures d'économie dans l'enseignement annoncées par la ministre SIMONET le 9 septembre 2009, nous avons invité nos militants à participer à

1. des actions locales et régionales durant la semaine du 28 septembre au 2 octobre 2009
2. une concentration devant le siège du gouvernement de la Communauté française le 5 octobre 2009.

Voici en quelques photos et quelques lignes un résumé de ces actions menées en front commun syndical :

VERVIERS le 25.09.09

« Réveil » à son domicile de Melchior WATHELET, Secrétaire d'Etat au Budget. ▼



HUY - LIEGE le 29.09.09

Rencontre à AMAY avec Jean-Michel JAVAUX, Secrétaire fédéral d'ECOLO. ▼



BRUXELLES le 30.09.09

► Manifestation dans les rues de BRUXELLES de plus de 600 enseignants avec arrêts symboliques devant les sièges centraux des banques et devant la Bourse de BRUXELLES.

CHARLEROI le 30.09.09

Distribution matinale de tracts, de citrons et d'oranges aux automobilistes et blocage des entrées de la Ville. ▼



ARLON le 30.09.09

Manifestation et inscriptions fictives comme demandeur d'emploi au FOREM. ▼



NAMUR le 30.09.09

Rencontre à SAMBREVILLE avec Jean-Charles LUPERTO, Président du Parlement de la Communauté française. ▼

**LIEGE le 08.10.2009**

Apposition nocturne d'affiches sur les vitrines des banques. ▼

**BRUXELLES le 05.10.09**

Action communautaire : concentration de militants à la place Surllet de Chokier et rencontre avec la Ministre SIMONET. ▼

**SAINT-GHISLAIN le 30.09.09**

► Distribution de tracts au marché et aux entrées des écoles.

FLOBECQ le 01.10.09

► Rencontre d'enseignants et de personnel PAPO avec Rudy DEMOTTE, Ministre Président de la Communauté française.

MONS le 01.10.09

► Cortège dans les rue de MONS et entretien avec Elio DI RUPO, Président du Parti socialiste.

BRABANT WALLON le 04.10.09

► Distribution dominicale de tracts à l'occasion de la journée de découverte des services provinciaux à COURT SAINT ETIENNE.

HUY le 05.10.09

► Distribution de tracts dans les rues de la ville.

A ces actions, il faut encore ajouter :

HAINAUT OCCIDENTAL

le 26.09.09 :

- Distribution de tracts au marché matinal de TOURNAI.
- Campagne d'envoi de courriels à la Ministre.
- Dépôt avec les élèves dans les bureaux de poste et envoi de travaux à corriger au Cabinet.

CENTRE le 30.09.09

► Manifestation dans les rues de LA LOUVIERE et remise de faux C4 au FOREM.

VERVIERS le 30.09.09

► Distribution de tracts dans les bureaux de poste et les assurances.

NAMUR le 05.10.09

► Accrochage de craies et d'éponges aux grilles du Parlement wallon

LIEGE le 09.10.09

► Distribution de tracts à la gare des Guillemins

Vous avez été très nombreux à répondre à notre appel et votre détermination a payé puisque nous savons à présent que toutes les mesures touchant aux prestations (passage à la plage horaire maximale), aux rémunérations (non paiement de l'augmentation barémique de 1 % en décembre 2010) ou au volume de l'emploi (réduction de l'encadrement pédagogique) sont définitivement abandonnées (du moins pour les années 2009 et 2010 !).

Le secrétariat communautaire tient à remercier tou(te)s les affilié(e)s qui ont participé à ces actions :

Parfois : en se levant tôt ou se couchant tard, en affrontant des automobilistes ou des parents mécontents,

Souvent : en interpellant des responsables politiques, en distribuant des tracts, en participant à des manifestations, en subissant les intempéries,

Toujours : en rappelant notre attachement à notre métier et à un enseignement de qualité.

Nous avons à l'occasion de ces actions retrouvé des militants qui déjà, en 1990 et en 1996, avaient payé de

leur personne pour défendre leur droits et leur profession, mais aussi, et c'est heureux et encourageant, de jeunes enseignants partageant avec leurs aînés un même combat pour améliorer leurs conditions de travail et de vie.

Vous avez également été nombreux à représenter le secteur Enseignement au sein des actions intersectorielles et interprofessionnelles des 8 et 9 octobre 2009.

Encore une fois, merci pour votre soutien et votre engagement dans toutes ces actions, une fois de plus vous avez prouvé que « Ensemble, on est plus forts » et qu'il est toujours utile de faire entendre notre colère.

Pascal CHARDOME

Notre contribution à la séance de travail du 16 octobre 2009 concernant la question des inscriptions en 1^{ère} année du secondaire

1. Des balises pour permettre à tous les élèves une inscription dans une école de qualité et de proximité

- Une régulation contrôlée des inscriptions par une commission indépendante : pas de retour à la situation antérieure.
- Le respect de la liberté de choix des parents mais des critères d'affectation pour éviter la ségrégation scolaire.
- La mise sur un pied d'égalité des écoles : pas d'adossement entre écoles, accessibilité aisée aux projets d'établissement.

2. Comment ?

- Mise à disposition de tous les parents des projets pédagogiques et éducatifs de toutes les écoles (site exclusif, CPMS, bureaux régionaux d'information, ...).
- Mise à disposition de tous les parents d'une information sur la procédure à suivre et d'un formulaire de choix d'écoles (1 à 5) par (à déterminer)
 - Envoi postal
 - Ecoles fondamentales et secondaires
 - CPMS
 - Site internet
 - Bureaux régionaux d'information, ...
- Après contact facultatif avec les écoles, envoi par les parents du formulaire complété avant une date à déterminer.

– Tri des formulaires et affectation des places disponibles par une commission régionale d'inscription (1 par zone ou par bassin) selon des critères à déterminer

- Proximité du domicile
- Proximité du lieu de travail
- Regroupement familial (fratrie, enfants des MDP)
- Mixité sociale et académique
- Tirage au sort (en tout dernier recours), ...

3. Avantages

- Les parents pourront exprimer leurs choix en toute liberté, sans contrainte ni influence (pas d'inscription à l'école).
- Les directions d'école ne gèrent pas les inscriptions mais reçoivent de la Commission des listes d'élèves.
- Une réelle mixité sociale peut être instaurée de manière progressive.
- Il n'y a plus de possibilités d'inscriptions multiples.

4. Conclusion

Cette régulation des inscriptions peut permettre l'instauration progressive de la mixité sociale mais ne peut suffire pour combattre la ségrégation scolaire. Il importe de poursuivre simultanément d'autres objectifs en matière de démocratisation scolaire.

- Limitation de la concurrence entre écoles par l'instauration d'un véritable tronc commun aux 1^{er} et 2^e degrés du secondaire.
- Aide en moyens humains et matériels aux écoles accueillant les élèves issus d'un milieu socio-économique défavorisé.
- Lutte contre l'échec scolaire et le redoublement par une généralisation de la remédiation immédiate.
- Renforcement des apprentissages de base.

La D.P.C. et l'enseignement de promotion sociale

Un enseignement au centre **d'une logique d'apprentissage tout au long de la vie**.

L'intitulé du chapitre de la DPC consacré à cet enseignement met d'emblée l'accent sur un des deux enjeux majeurs de l'enseignement de promotion sociale : le life long learning ou apprentissage tout au long de la vie. Le Gouvernement entend bien que cet enseignement - cet outil particulièrement bien adapté - réponde aux besoins socio-économiques de notre société.

Si l'objectif général est bien de contribuer à **la promotion des personnes**, la D.P.C. oriente **ce dernier d'abord vers des processus d'insertion et/ou de réinsertion et/ou d'adaptation professionnelle** (spécialisation, réorientation, ...).

Il est vrai que les finalités de l'enseignement de promotion sociale s'interpénètrent, mais on peut dire que **le Gouvernement fait pencher la balance en concrétisant le concept de formation tout au long de la vie davantage vers une qualification professionnelle pour répondre aux exigences économiques**.

Pour preuve :

- si l'élargissement de l'offre de formation pour favoriser les sections formant **aux métiers en pénurie**, aux fonctions critiques et aux métiers de demain **sera réalisé, pour les autres formations**, le Gouvernement **examinera la possibilité** d'augmenter encore l'offre !
- les **conventions** avec les fonds sectoriels seront **multipliées et développées** ;
- des **certifications intermédiaires** seront proposées.

FINANCEMENT

La D.P.C. est muette, sauf sur deux points :

- **la multiplication des conventions** avec les fonds sectoriels. A l'heure actuelle, la part des fonds privés s'élèverait à environ 5 % du budget de la promotion sociale.
- **les économies d'échelle** escomptées de par l'intégration dans les bassins de vie et les pôles de formation qui « fédéreront les énergies, les compétences et les financements en matière d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle ».

La C.G.S.P. continuera d'exiger un **financement public** à hauteur des besoins de la promotion sociale. Plus particulièrement, nous revendiquons l'octroi des moyens nécessaires à l'intégration de l'enseignement supérieur dans le processus de Bologne.

Plus particulièrement encore, nous revendiquons la pérennisation des moyens attribués dans le cadre de projets ayant trait à des formations spécifiques tel, par exemple, « français langue étrangère ».

GOUVERNANCE

Le modèle de gouvernance préconisé pour les autres types d'enseignement (Tribune septembre 2009) est étendu à l'enseignement de promotion sociale :

- renforcement de la **décentralisation** par l'extension des compétences des bassins à la promotion sociale ;
- extension de la dynamique des bassins aux secteurs de la formation professionnelle et des fonds sectoriels par la création de « pôles de formation ».

Le Gouvernement parie sur **l'efficacité éventuelle d'une méthode** (dialogue, ...) **au détriment de règles édictées par l'Autorité publique** afin de faire gérer l'offre d'enseignement et les concurrences par les acteurs locaux (lire l'argumentaire dans Tribune du mois dernier).

Dans ces organes qui risquent fort de s'apparenter à des « mares aux grenouilles(*) », nous nous montrons intransigeants quant à **la sauvegarde du volume de l'emploi et à l'avenir de l'Enseignement officiel**.

CARRIERES PLUS ATTRAYANTES

Le Gouvernement propose de

- redéfinir les titres requis et jugés suffisants ;
- permettre une plus grande perméabilité quant à l'accès et à l'exercice des fonctions ;
- développer des formations pédagogiques accélérées spécifiques ;
- réfléchir à la mise en place d'une équipe de conseillers pédagogiques.

L'attractivité d'une profession ne repose pas uniquement sur des facilités d'accès.

Les mesures énoncées ne sont guère de nature à empêcher les jeunes de quitter le métier.

Notre cahier revendicatif définit une série de dispositions afin de revaloriser la profession en général.

Nous ne manquerons pas de les remettre sur la table des négociations du prochain accord sectoriel.

C. CORNET - 14.10.2009

(*) Primauté des intérêts particuliers - manque de cohérence. Le sujet sera développé dans une prochaine Tribune qui traitera des bassins de vie.

info Les Jeunesses Syndicales FGTB recrutent un-e détaché-e pédagogique pour le 4 janvier 2010.

Vous êtes :

- instituteur-trice, éducateur-trice, régent-e, licencié-e.
- francophone.
- nommé-e à titre définitif.
- âgé-e de moins de 38 ans.
- intéressé-e par le social, le politique et l'actualité ainsi que les droits des jeunes.
- dynamique, ouvert-e et autonome.
- permis de conduire souhaité.

Votre fonction :

- rédaction de brochures, fiches et rapports d'activités.
- accueil et écoute des jeunes travailleurs confrontés à des problèmes administratifs et/ou juridiques.
- réponses aux questions posées par téléphone, par mail ou par courrier.
- rédaction de notes de vulgarisation de la législation, à l'attention de nos responsables jeunes et militants.
- action sur le terrain en fonction de l'actualité.
- représentation de l'organisation lors de diverses réunions, salons, forums...
- aide à l'animation dans les écoles
A noter qu'il s'agit d'un travail en équipe, se déroulant essentiellement à Bruxelles. L'horaire est fixé de 9h à 17h + quelques rares prestations en soirée ou le weekend.

Nous vous offrons :

- un contrat de détachement pédagogique de 2 ans (renouvelable 2 fois (soit 6 max.), selon les règles du dé-

- cret de la Communauté française) à temps plein.
- maintien du salaire et de l'ancienneté.
- supplément annuel salarial de (3104 €).
- chèque-repas de 6€/jour.
- assurance hospitalisation gratuite.
- remboursement intégral du montant de l'abonnement train et/ou bus.
- 30 jours de congé + 21 jours de RDT.

Intéressé(e)? Envoyez par courrier postal votre lettre de candidature motivée et votre CV avant **le 15 octobre 2010** à l'attention du :

Secrétariat Général
des Jeunesses Syndicales FGTB asbl
Valérie Renard
Rue Haute, 42 • 1000 Bruxelles

Pour tout renseignement
complémentaire, merci d'envoyer
un mail à j.s.fgtb@jeunes-fgtb.be
ou téléphoner au 02/506.83.92

info SNES-ECHANGES est un service gratuit du SNES, réservé aux syndiqués

Ce service propose de mettre en relation ses syndiqués avec des collègues du monde entier, membres d'organisations syndicales, amies du secteur de l'enseignement et de l'éducation, pour une correspondance personnelle, professionnelle ou scolaire (de classe à classe, d'école à école, jumelage, etc.) mais aussi pour des échanges de logements ou de séjours.

Ces échanges permettent de tisser des liens solides entre membres de la profession de tous les pays, liens de con-

naissances mutuelles, de coopération, de compréhension et d'amitié. Ces échanges s'inscrivent dans la politique internationale du SNES pour promouvoir partout un service public, laïque et démocratique d'éducation et de formation pour tous.

Des professeurs français (élèves de 11 à 18 ans) de France métropolitaine, des Antilles Guyane, de la Réunion et de la Polynésie, souhaitent entrer en contact avec d'autres professeurs pour correspondance, échanges de séjours ou de logement.

Si vous êtes intéressés, écrivez à :

SNES Echanges - Florian LASCROUX
Syndicat National des Enseignements
de Second degré
46 avenue d'Ivry - 75647 PARIS
CEDEX 13
Télécopie : (33) 1 40 63 29 36
E-Mail : echanges@snes.edu

En mentionnant votre situation de famille, âge, disciplines enseignées, langues parlées, goûts et loisirs... ou les caractéristiques de votre domicile, la région d'accueil, etc.

BRÈVE

COMMUNIQUÉ A LA PRESSE

Réuni à Bruxelles ce 1^{er} octobre 09,

LE FRONT COMMUN SYNDICAL DE L'ENSEIGNEMENT

- **SE FÉLICITE** du succès des actions régionales de mobilisation et remercie tous ses militants pour la réussite des manifestations de protestation ;

- **ACTE**, après les interventions en sens divers de différents responsables politiques, les déclarations du Ministre-Président Demotte au nom du Gouvernement selon lesquelles la piste de l'allongement des prestations était abandonnée ;

- **DÉNONCE** l'attitude spécieuse d'un représentant des pouvoirs organisateurs ;
- **APPELLE** ses militants à un rassemblement ce lundi 5 octobre à 14 heures aux portes du Cabinet de la Ministre de l'enseignement obligatoire Place Surllet de Chokier à Bruxelles ;

- **ATTEND** à cette occasion une expression publique et claire de la Ministre Simonet par rapport à ses déclarations antérieures.

SOMMAIRE

TRIBUNE mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB

Éditeur resp. : Francis Wégimont • Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11

Infos générales • www.irw-cgsp.be

Actualité • Dans nos régionales	2
Édito • La face cachée du budget wallon	3
Dossier • Banques : les règles doivent changer	4
Entretien • Sophie Heine « Une gauche contre l'Europe »	6
En pratique • Prime de solidarité pour les membres pensionnés de la CGSP	7
IRB • Égalité garçons/filles : un mythe ? • Cahier du militant sur le droit de grève	8

Infos Enseignement • www.cgsp-enseignement.be

Édito • Les bienfaits de la pédagogie différenciée... une élève en progrès !	9
Opérations statutaires (enseignement obligatoire)	10
La circulaire « 501 » est sur le point de sortir	11
Bravo et merci !	12
Séance de travail du 16 octobre 2009 - inscriptions en 1 ^{ère} année secondaire	14
La D.P.C. et l'enseignement de promotion sociale	15